

COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
RUMERSHEIM-LE-HAUT
du 30 septembre 2025**

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Thierry SCHELCHER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

PRESENTS : M. BADER Hervé, M. GENDRON Pierre-Julien, Mme COUTO LIMA Pastora, M. BITZBERGER David, M. BODINET Martial, Mme DEHARBE Sophie, M. WALTER Patrick, M. THUET Thomas, Mme GROTZINGER Caroline, M. THUET Mathias, Mme DE SOUSA Sandra, Mme WALTER Laetitia, Mme GROSHENY-STOELBEN Angélique, Mme ONIMUS Aurélie

Ordre du jour :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025
3. Plantations Route Nationale
4. Projet photovoltaïque
5. Planning partagé
6. Distribution de l'eau
7. Mise en conformité équipements sportifs
8. Convention de participation prévoyance
9. Location terrain
10. Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération
11. Décisions du maire dans le cadre des délégations
12. Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach
13. Divers
14. Informations

1. Désignation secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme WALTER Laetitia comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 10 juin 2025

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025.

3. Plantations Route Nationale

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que 19 arbres étaient tombés ou avaient été abattus suite à la tempête de 2023. Il avait rencontré M. SCHOTT du Département pour des conseils sur les essences favorables.

Monsieur le Maire avait demandé conseil à l'entreprise GISSINGER, qui a recommandé trois entreprises à consulter. Il a sollicité deux entreprises : Les Arts Verts et Giamberini Paysage. Les essences adaptées seraient le tilleul et l'érable (plane et champêtre). L'inconvénient du tilleul est sa taille (peut devenir trop grand). 32 arbres seraient à planter et le ginkgo biloba devant la salle des sports serait à déplacer. L'offre de Giamberini s'élève à 21 369 € HT. La Région Grand Est est susceptible d'octroyer une subvention de 50%, ainsi que la CEA. Monsieur le Maire n'a pas de montant à communiquer.

Mme GROTZINGER Caroline demande pour quelle raison la commission espaces verts n'a pas été convoquée. Monsieur le Maire répond qu'effectivement, cela aurait pu être fait. Mme GROTZINGER Caroline est d'avis que c'est dommage, car les membres de la commission auraient pu donner leur avis sur le projet.

M. GENDRON Pierre-Julien demande qu'elle est la part fourniture et la part main-d'œuvre dans le devis, la plantation pourrait être effectuée lors d'une journée de travail pour diminuer le coût. Monsieur le Maire répond que le devis ne donne pas le détail fournitures/main d'œuvre.

Les distances minimales des plantations par rapport à la route ne sont pas les mêmes en agglomération et hors agglomération, dans le village nous pourrions respecter l'alignement avec les existants.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour ces plantations et mandate le Maire pour demander des subventions auprès de la Région Grand Est et la CEA. Monsieur le Maire précise qu'aucune commande ne sera passée sans avoir la réponse pour les subventions, et que les élus se rendront sur place pour étudier le projet.

4. Projet photovoltaïque

M. BADER Hervé informe l'Assemblée que des devis ont été réceptionnés. Le projet a déjà été évoqué lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il s'agit d'une installation inférieure à 36 kva en autoconsommation collective partagée. Une réunion avec Mme MUNDEL d'Enedis a eu lieu et a confirmé la faisabilité du projet.

Devis Vonthron : 46 518 € HT. Devis CHK : 43 268 € HT

Monsieur le Maire informe que pour avoir une subvention, une possibilité est de passer par Alter Alsace Energie (étude complète 500 € et étude de charge environ 1 800 €).

M. GENDRON Pierre-Julien indique qu'on prend le problème à l'envers. Il faut partir de la consommation des bâtiments communaux pour voir quelle installation est la plus adaptée. Il rappelle les obligations légales de solariser ou arborer le parking de la salle des sports d'ici le

1^{er} janvier 2028. Il demande quel est le délai de retour sur investissement. M. BADER Hervé estime la rentabilité à 6 ou 7 ans et qu'il ne faut pas confondre un projet de 40 000 € avec un projet de 600 000 à 800 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour faire de l'autoconsommation et missionne le Maire pour faire les démarches auprès d'Alter Alsace Energie et à la CEA, avec étude de charge à réaliser (entre 1 500 € et 2 000 €).

M. GENDRON Pierre-Julien rajoute que des subventions (20% à 40%) peuvent éventuellement être octroyées via la DETR ou DSIL, à vérifier le délai de dépôt des dossiers.

M. BADER Hervé demandera à Mme MUNDEL d'Enedis de venir donner des explications sur l'autoconsommation aux conseillers.

5. Planning partagé

Mme WALTER Laetitia informe l'Assemblée que cela fait des années qu'on parle d'un planning partagé pour les locations de salle. Elle a travaillé sur le sujet avec M. BITZBERGER David cet été. Elle présente un planning de la société JOYNIT, chaque association a une visibilité et peut faire une demande de créneau qui devra être approuvée par un administrateur. Le planning peut être présenté avec une vue par jour, par semaine ou par mois. Des photos et tracts peuvent être publiés pour les manifestations.

Le public pourra également consulter le planning.

Des réunions ont eu lieu avec les associations pour présenter l'agenda.

Coût annuel : 1 050 € HT et 150 € HT de mise en service.

M. BODINET Martial demande si les tarifs de location peuvent être diffusés sur cet agenda. Réponse négative.

Mme GROTZINGER Caroline demande s'il est possible de connaître la fréquentation du site. Si elle est faible, il faudra revoir l'utilité du planning au regard du coût.

M. BADER Hervé demande si l'on vérifie également la fréquentation du site dédié au cimetière.

M. GENDRON Pierre-Julien demande s'il est possible d'éditer un état des heures d'occupation des salles par les associations. Réponse positive.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette prestation.

6. Distribution de l'eau

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a posé des questions au Syndicat d'eau de Munchhouse au sujet du projet de syndicat unique sur le sud du territoire de la CCARB à partir du 1^{er} janvier 2026. Il est d'avis que ce serait bien de rejoindre ce syndicat mais il existe des freins à ce jour et un manque d'informations. Avant de décider d'adhérer, il faut connaître le prix de l'eau final et à quel rythme le lissage d'harmonisation du prix sera fait.

Monsieur le Maire donne connaissance de la réponse de la Présidente du Syndicat de Munchhouse, dans certains EPCI le même tarif n'est pas appliqué sur l'ensemble du territoire,

l'harmonisation des tarifs serait « dans un délai raisonnable », le lissage et le prix seront envisagés par une décision du nouveau comité en place.

Une réunion a eu lieu à la Préfecture le 3 septembre 2025, notre commune n'y était pas conviée. Il en ressort qu'il faut prévoir un plan, un état du patrimoine (actif/passif) avec un cabinet spécialisé.

Monsieur le Maire pense qu'à ce jour, nous n'avons aucun élément pour décider. La Commune pourra adhérer ultérieurement.

M. GENDRON Pierre-Julien intervient : « Je suis satisfait car tu rejoins la position que je défends depuis le début, soit le manque d'informations sur ce dossier. Toutefois, quel est l'intérêt d'ajouter un nouvel acteur de réseaux. On a la commune pour la voirie, la Communauté de Communes pour l'assainissement, Enedis pour l'électricité, le Syndicat d'eau de Munchhouse. Soit 4 acteurs, ce qui complique les choses lorsqu'il y a des travaux de voirie à faire. Dans ce cas-là, on aurait pu transférer la compétence eau à la Communauté de Communes pour conserver trois acteurs.

M. THUET Thomas rappelle l'urgence à trouver un remplaçant au fontainier du SIAEP Rumersheim-Bantzenheim qui part à la retraite début novembre 2025. Aucun agent technique de Bantzenheim et Rumersheim-le-Haut ne souhaite reprendre le poste. M. GENDRON Pierre-Julien indique que la consommation d'eau de Bantzenheim est de 60% et Rumersheim-le-Haut 40%. La secrétaire du Syndicat est la secrétaire de mairie de Rumersheim-le-Haut. Est-ce que la commune de Bantzenheim n'a aucun agent technique à mettre à la disposition du Syndicat ? Il demande s'il n'est pas possible d'avoir recours à la Régie de l'Eau de M2A. M. THUET Thomas ne le souhaite pas pour des raisons de maîtrise politique.

7. Mise en conformité équipements sportifs

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du rapport de visite de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS). Un certain nombre de non conformités ont été constatées, notamment sur les buts (présence de crochets). Il présente un devis de la société DECATHLON PRO d'un montant de 8 139 € HT pour 6 buts.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour cette acquisition et autorise le Maire à demander des subventions (Fonds d'aide au football amateur, CEA).

8. Convention de participation prévoyance

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE « PREVOYANCE » MISE EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT-RHIN ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITÉ À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE EN RISQUE « PREVOYANCE »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-7 à L827-11 ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'accord collectif local relatif à la protection sociale complémentaire prévoyance pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin signé le 7 février 2025 ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu les délibérations du 26 mars 2024 et du 8 juillet 2025 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Vu la délibération en date du 25 mars 2025 du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance et approuvant l'accord collectif local signé le 7 février 2025 ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / Relyens ;

Vu l'avis n° PSC-P 2025/033 du Comité Social Territorial en date du 23 septembre 2025 ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Décide, à l'unanimité :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;

Article 2 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation ;

Article 3 : de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 70 € par mois.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.

9. Location terrain

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier du 10 mars 2025 de M. KIEFFER Gilles sollicitant la location de la parcelle communale n° 15 section 51, qui jouxte une parcelle dont il est propriétaire. Cette parcelle était anciennement louée par l'Association de Pêche de Rumersheim-le-Haut. Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de louer en bail précaire cette parcelle à M. KIEFFER Gilles et autorise M. le Maire à signer le contrat.

10. Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des routes départementales a été entérinée par délibération du Conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace n° CD-2022-1-7-2 en date du 21 février 2022.

En agglomération, cette compétence de principe qui incombe au département est partagée avec les communes et la Communauté de Communes pour les compétences qui leur sont déléguées. Ainsi il est présenté un projet de convention tripartite entre la CEA, la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach et la Commune de Rumersheim-le-Haut. Sont annexés trois schémas-types et un tableau de description des ouvrages et des équipements. Cette convention vient en remplacement de celle précédemment signée (ancienne convention n° 84/2018 du 8 mars 2018).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

11. Décisions du maire dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis section 4 n° 251/1 et 253/1, Section 4 n° 262/3, 263/3 et 266/3, section 2 n° 87/20.
- Attribution de concession terrain au cimetière : n° 215 (emplacement A-49), n° 216 (emplacement C-7a), n° 217 (emplacement C-8).
- Attribution de concession colombarium au cimetière : n° 218 (emplacement B-9).
- Dépenses d'investissement :
 - Travaux d'installation biotube salle des sports : 2 781,60 € (Werner)
 - Construction plateforme d'entraînement CPI : 1 150,33 €
 - Achat vêtements d'intervention CPI : 486,71 € (Maison Collinet)
 - Achat matériel CPI : 4 961,23 € (Beringer)
 - Achat matériel CPI : 408,54 € (Yléa)
 - Achat vêtements CPI : 2 020,15 € (Maison Collinet)
 - Achat deux PC secrétariat de mairie, PC portable atelier, onduleur secrétariat de mairie : 2 217,82 € + 1 366,56 € + 164,40 € (Telmat)
 - Achat frigos et congélateur salle de musique : 4 099,76 € (Electricité Beringer)

12. Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach

Monsieur le Maire donne connaissance des informations suivantes :

- Réunion Conseil Communautaire le 22 septembre 2025
- Rapport d'activités 2024

13. Divers

a. Révision des statuts de Territoire Energie Alsace

Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu les arrêtés préfectoraux et inter-préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral n°973051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin et les statuts annexés.
- Arrêté préfectoral n°992887 du 12 novembre 1999, portant modification du périmètre par adhésion des communes de Courtavon, Geispitzen, Grentzingen et Réguisheim au 1^{er} janvier 2000.
- Arrêté préfectoral n°003205 du 6 novembre 2000, portant modification de la dénomination du Syndicat et des statuts pour l'extension à la compétence gaz.
- Arrêté préfectoral n°2008-352-5 du 17 décembre 2008 portant adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat le 1^{er} janvier 2009.
- Arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2015, portant adhésion de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim au Syndicat le 1^{er} janvier 2016.
- Arrêté inter-préfectoral du 30 juin 2016, portant adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au Syndicat le 1^{er} juillet 2016 et modifiant la dénomination du Syndicat en Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 décembre 2017, portant adhésion de la Ville de Héisingue le 1^{er} janvier 2018.
- Arrêté inter-préfectoral du 12 novembre 2019, portant modification des statuts modifiés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.
- Arrêté inter-préfectoral du 23 mars 2022, portant modification des statuts et modifiant la dénomination du Syndicat en Territoire d'Energie Alsace.
- Arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2023 portant adhésion de la communauté de communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim le 1^{er} janvier 2024.

Vu la délibération du Comité Syndical n°2025/34 du 23 septembre 2025 approuvant le projet de nouveaux statuts et sollicitant l'avis des membres en application de l'article L. 5211-20 du CGCT ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts de Territoire d'Energie d'Alsace ;

Considérant la volonté de TEA de renforcer son action au profit de ses membres, notamment dans le domaine de la transition énergétique, et la nécessité de clarifier ses compétences et ses domaines d'intervention ;

Considérant la nécessité de modifier la gouvernance de TEA afin de tenir compte de l'évolution du nombre de ses membres, en augmentant le nombre de représentants à

l'assemblée délibérante à 50 membres et en modifiant le mode de fonctionnement des suppléants

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés de Territoire d'Energie d'Alsace.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis ***favorable*** sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 23 septembre 2025
- Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant les statuts de Territoire d'Energie d'Alsace.

b. Sortie fin d'année CME

Monsieur le Maire présente la facture Cultura du 24 juin 2025 d'un montant de 123,50 € pour une sortie fin d'année du Conseil Municipal des Enfants (13 entrées cinéma). Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette dépense.

c. Tournée des Pères Noël à motos

Monsieur le Maire présente la convention proposée par la Communautés de Communes Centre Haut-Rhin pour l'organisation de la tournée des Pères Noël à moto le 6 décembre 2025. Le coût total prévisionnel de l'opération est de 5 050 € et se répartit sur les différentes communes participantes. Le coût prévisionnel pour notre commune s'élève à 297,05 € (susceptible d'évoluer en fonction du nombre de participants).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer la convention.

d. Règlement intérieur utilisation des salles

Mme WALTER Laetitia informe l'Assemblée des problèmes de nuisance sonores liés à l'occupation des salles. Des voisins se sont plaints. Mme WALTER Laetitia propose un certain nombre de modifications au règlement d'utilisation des salles. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement modifié.

e. Subvention Rum Loisirs

Mme WALTER Laetitia présente à l'Assemblée une demande de l'association Rum Loisirs de prise en charge par la Commune d'une facture SACEM de 250 €. L'association a fait peu de manifestations, faute de membres, et est dans une situation financière fragile. C'est dans ce cadre que la commune propose son soutien.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un accord de principe à cette prise en charge. Une ligne de subvention sera ouverte l'an prochain au budget primitif.

f. Marché aux puces

Mme WALTER Laetitia informe l'Assemblée que beaucoup de gens sont contents qu'un marché aux puces ait lieu. Le marché aux puces est organisé par l'ensemble des associations (10 participantes), la responsabilité étant prise par l'association Elsass Gorilles.

M. GENDRON Pierre-Julien demande si la commune doit prendre une délibération.

Monsieur le Maire répond que la commune n'aurait pas pu prendre cet événement à son compte (chèques de caution, assurance, etc).

Mme GROTZINGER Caroline demande comment le bénéfice de la manifestation sera réparti entre les associations. Mme WALTER Laetitia répond que trois membres de chaque association devront être présents, le bénéfice sera réparti entre les associations participantes.

M. GENDRON Pierre-Julien demande qui s'occupera du marquage des emplacements. Mme WALTER Laetitia répond que les agents techniques s'en occuperont et précise que c'était déjà le cas pour les marchés aux puces organisés par l'ALSC.

Mme GROTZINGER Caroline rajoute « On n'est au courant de rien, on a le droit de poser des questions. ».

Mme WALTER Laetitia précise qu'il y a eu un changement, l'organisateur devait être la commune au départ, mais ensuite la main a été passée aux associations.

M. GENDRON Pierre-Julien intervient : « Je suis surpris d'apprendre que la municipalité organise un marché aux puces, alors que j'ai moi-même proposé cette initiative à plusieurs reprises durant le mandat, et on m'a toujours répondu que cela représentait trop de travail. Je me permets donc de poser la question : quelle est aujourd'hui la source de cette nouvelle motivation ?

Thierry, lors du dernier conseil, tu évoquais les élections municipales à venir dans ta réponse concernant le dossier Maïkan. Est-ce à dire que ce regain d'élan est lié à la perspective de ces élections ?

Par ailleurs, je n'ai trouvé aucune trace d'un compte rendu de la commission Fêtes et Cérémonies à ce sujet.

Il me semblait pourtant que la réorganisation des commissions, engagée à l'été-automne 2023, après 5 mois de réflexion, devait permettre un fonctionnement plus transparent et collectif.

Aujourd'hui, cette réorganisation ressemble surtout à une perte de temps.

J'observe enfin que la forme de mépris que vous avez eu à l'égard de certaines associations locales au cours de ce mandat, que ce soit par l'absence de dialogue ou par le peu de considération accordée à leurs propositions, interroge encore davantage sur la sincérité de cette initiative récente. »

g. Ecole maternelle

Mme DE SOUSA Sandra informe l'Assemblée qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, tous les enfants de l'école maternelle devront rester pour la sieste à l'école. Il manque des lits. Des devis pour des lits superposés ont été demandés par Mme JUNG. Prix d'un lit : 293 € HT. Il en faudrait 5. Matelas : 10 x 62,92 € HT. Un devis pour un nouveau canapé a également été demandé : 211,34 € HT.

Devis pour draps, couvertures, taie : 173,25 € HT.

Dans l'attente de devis comparatifs, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, donne un accord de principe pour ces acquisitions.

h. Cimetière

Mme GROTZINGER Caroline informe l'Assemblée de la tenue le 18 septembre 2025 d'une réunion de la commission cimetière et de l'envoi le 18 septembre 2025 du compte-rendu de cette réunion à l'ensemble du conseil municipal.

Monuments conservés

- Les stèles conservées ont été posées le 13 août 2025 sur la dalle préparée lors de la JC. Un grand merci à Pascal et Thierry.
- Une remise en état sera initiée au printemps (anti-mousse comme 1^{ère} étape).

Nouvel ossuaire & Emplacement D25

- Mise en place du nouvel ossuaire la semaine du 7 juillet 2025.
- L'arrêté municipal portant création d'un second ossuaire a été signé début juillet 2025.
- Les bordures de l'emplacement D25 ont également été réalisées et la croix est en place.

Logiciel de gestion du cimetière

- Logiciel de gestion a été installé sur les PC de la mairie le 29 août 2025. Première mise en main le même jour.
- Prochaine formation le 17 octobre 2025.
- Le cimetière (plan, photos, défunts) est visible sur le portail WebCimetière <https://www.webcimetiere.fr/68/Rumersheim-le-Haut/accueil>
- Communication sur le portail public dans le Flash Infos de novembre 2025.

Entretien du cimetière

- Les jobs d'été ont vraiment fait un très bon travail de désherbage (mur côté ouest et emplacements au cœur du cimetière).
- Afin de faciliter le rangement des arrosoirs, des crochets ont récemment été installés aux points d'eau situés au nord et à l'ouest du cimetière. Ils ont été fabriqués et mis en place par Pascal. Un grand merci à lui. Ce dispositif présente un double avantage : *i)* il évite que les arrosoirs ne s'envolent en cas de vent fort, *ii)* il contribue à la lutte contre la propagation du moustique tigre en limitant l'eau stagnante.

Journée de travail au cimetière le 25 octobre 2025

- La commission cimetière propose aux conseillers municipaux de consacrer une journée à l'entretien du cimetière, avant Toussaint, le samedi 25 octobre 2025 (sous réserve d'une météo favorable).
- Elle propose également comme l'an passé que la commune prenne en charge le déjeuner pour les participants. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

i. Subvention BC Rumersheim

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le BC Rumersheim a dû faire l'acquisition en urgence d'un nouveau panneau d'affichage à la salle des sports. Coût : 1 500 €. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour prendre en charge cette acquisition, une subvention de 1 500 € sera inscrite au BP 2026.

j. Prêt salle de musique à la commune de Munchhouse

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande de prêt de salle adressée par la commune de Munchhouse, à l'occasion de sa fête des seniors le dimanche 7 décembre 2025. Monsieur le Maire propose de mettre la salle de musique à disposition, à titre gracieux. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

INFORMATIONS

- ◆ Vidange des lagunes de la station d'épuration reportée semaine 41 (sols détrempés).
- ◆ Arrivée des gens du voyage sur le parking de la salle des sports le dimanche 12 octobre 2025.
- ◆ Cérémonie de l'armistice : dimanche 16 novembre 2025.
- ◆ Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 2 décembre 2025.

TOUR DE TABLE

❖ Mme DE SOUSA Sandra :

- Enquête périscolaire pour l'accueil des enfants le matin : 6 réponses, envoi aux Foyers Clubs d'Alsace pour analyse et chiffrage de la prestation. A voir le coût pour la commune de cette nouvelle prestation.
- Banque Alimentaire du Haut-Rhin : la collecte aura lieu le 29 novembre 2025 de 8 h 00 à 12 h 00.

❖ M. BADER Hervé :

- Bulletin communal. Rencontre prévue avec Mme LOEWERT le 2 octobre 2025. Réunion prévue le 23 octobre 2025. Distribution du bulletin communal le 22 décembre 2025.
- Verrière école élémentaire : sera remplacée lors des vacances de Toussaint.
- Antenne TDF : Orange installé, SFR à venir.
- Table de ping-pong : sera livrée début octobre 2025.
- Salle des sports : attente plan de détail des tablettes par l'entreprise Jacob avant le 10 octobre 2025, sous peine de pénalités de retard.
- Etude Route Nationale : réunion de présentation aux élus le 8 octobre à 18 h 00 avec M. MICHEL.

❖ M. GENDRON Pierre-Julien :

- Demande location salle : « En date du 17 septembre 2025, j'ai adressé une demande de mise à disposition d'une salle communale, dans le but d'y organiser des réunions d'équipe en vue de la préparation des élections municipales. Conformément au principe d'égalité de traitement entre les différentes sensibilités politiques, je vous remercie de bien

vouloir examiner cette demande avec l'attention qu'elle mérite, dans le respect des règles de neutralité et d'équité applicables à toutes les formations politiques. ». Monsieur le Maire répond qu'il s'est renseigné auprès de l'Association des Maires du Haut-Rhin pour connaître les obligations et est dans l'attente d'une réponse. M. GENDRON Pierre-Julien précise que lors des dernières élections, notre liste avait profité de la salle au-dessus du local pompiers gratuitement.

- Demande où en est le dossier concernant le terrain RTL. Monsieur le Maire répond qu'il a organisé une réunion avec RTL, M. HUG, président de la CCARB, M. GEBHARD, vice-président et M. BADER Hervé. Le terrain est actuellement exploité par M. KIEFFER Gilles, qui a été interrogé sur le sujet, et devra nous dire s'il souhaite libérer le terrain. M. GENDRON Pierre-Julien demande s'il a été expliqué à M. KIEFFER les enjeux économiques. Vu le contexte économique actuel, il serait judicieux que l'opération se fasse. Monsieur le Maire répond que les enjeux ont été expliqués. Mme GROTZINGER Caroline demande s'il n'est pas envisageable d'organiser une réunion entre RTL et M. KIEFFER Gilles ?

M. GENDRON Pierre-Julien demande si lors de la visite à RTL, il a été constaté la construction du nouveau bâtiment par RTL (environ 700 m²), qui nécessite le dépôt d'un permis de construire dont la taxe d'aménagement rapporterait 9 000 € à la commune. Monsieur le Maire répond qu'il a vu ce nouveau bâtiment et qu'il s'agit d'un bâtiment sans fondations. M. GENDRON Pierre-Julien : « Il faut leur demander un permis de construire. »

M. GENDRON Pierre-Julien informe que l'entreprise PLAXER a installé une tente. Il demande si un permis de construire a été déposé. M. BADER Hervé indique que c'est démontable. M. GENDRON Pierre-Julien répond qu'en matière d'urbanisme, une construction démontable qui reste en place plus de trois mois est une construction permanente soumise à déclaration et donc à permis de construire.

- Rappelle que Mme ONIMUS Aurélie avait proposé lors de la réunion budgétaire de faire un point annuel sur le budget. A ce titre :

- M. GENDRON Pierre-Julien demande, suite à la décision de lancer l'étude de sécurité et de faire une demande de subvention, où en est la demande de subvention. M. BADER Hervé attend des pièces de SETUI pour finaliser la demande de subvention.

- La redevance de foretage du 1^{er} semestre 2025 a-t-elle été perçue ? Réponse positive (99 443 € - inférieur au prévisionnel).

- Journée citoyenne : M. BITZBERGER David avait suggéré de calculer la différence entre la JC 2024 et la JC 2025 pour la partie festive, qu'en est-il ?

- Toiture atelier communal : il a été évoqué que la toiture présentait des problématiques d'infiltrations, qu'est-il prévu ? Monsieur le Maire répond qu'on attend que le bâtiment tombe. M. BADER Hervé répond qu'il n'est pas évident de trouver des entreprises qui souhaitent reprendre la toiture. Mais il est certain qu'on ne pourra pas laisser en l'état encore de nombreuses années.

❖ **Mme DEHARBE Sophie :**

- Au vu de l'ambiance de ce soir, rappelle qu'il s'agit de défendre l'intérêt général.

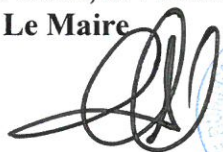
❖ **Mme GROTZINGER Caroline :**

- Demande si reconduction de la boîte aux lettres du Père Noël. Réponse positive.
- Brosse de désherbage : la question avait été posée lors de la réunion du conseil municipal de juin 2025. M. BADER Hervé répond que la Route Nationale et la rue de Munchhouse ont été traitées dernièrement, et que d'autres rues seront faites prochainement.

La séance a été levée à 22 h 35.

Rumersheim-le-Haut, le 7 octobre 2025

Le Maire


T. SCHELCHER

